Image not found or type unknown

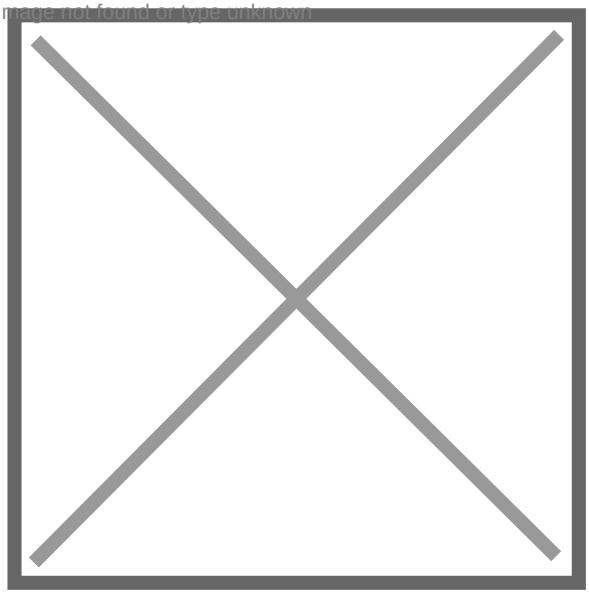

Un refus de soin cause fausse couche

Par **Shay**, le **04/08/2016** à **22:47**

Bonjour,

Je m'adresse à vous au nom d'une amie qui souhaiterait connaître ses droits et les recours qui s'offrent à elle.

Laura était enceinte de 5 mois de jumeaux mais ne disposait pas de sécurité sociale.

Il y a deux jours elle a ressenti de fortes douleurs dans le ventre qui ont rapidement été suivis de saignements importants. Arrivée à l'accueil des urgences les plus proches elle s'est trouvée face à une femme qui lui a dit mot pour mot : "Vous voulez vous faire soigner sans Sécurité Sociale ? On n'est pas à Carrefour. Soit vous payez 2.000 € immédiatement soit vous partez."

Le lendemain, elle a été reçue gracieusement par une gynécologue qui lui a annoncé le décès de ses deux enfants à naître. Un des deux était mort avant son arrivée à l'hôpital (à cause d'une malformation) et on lui a assuré que cependant, le deuxième aurait survécu si elle avait été prise en charge.

Elle ne connaît ni le système judiciaire ni le système médical et ne sait à qui s'adresser.

A ceux qui auront lu ceci, merci, mon amie est dans une grande détresse émotionnelle et tous conseils ou témoignages sont les bienvenus.

Par **amajuris**, le **05/08/2016** à **11:35**

Bonjour,
Le système de soins en france repose sur la contribution financière des assurés.
Si vous n'avez pas de couverture maladie, vous devez payer de votre poche, sinon le système de fonctionnerait pas.
Je suis surpris que votre amie étant enceinte déjà de 5 mois ne soit pas préoccupée plutôt de sa couverture sociale, sachant qu'il existe des assistantes sociales qui peuvent aider les personnes dans un telle situation.
Il existe la CMU et l'AME.
Et je suppose qu'il existe un père pouvant s'occuper de ces frmalités.
L'hôpital a refusé de la soigner parce qu'elle a refusé de payer.
Salutations

Par **Shay**, le **05/08/2016** à **18:40**

Elle ne réside en France que depuis quelques temps et a appris qu'elle était enceinte à un stade très avancé de la grossesse. Elle s'était déjà mise en relation avec une assistante sociale qui l'aidait dans ses démarches.
De plus,il ne me semble pas qu'une secrétaire soit habilitée à renvoyer une femme faisant une fausse couche de façon ostentatoire.
Et en me renseignant il me semble avoir lu qu'on ne peut refuser un patient en danger (ses enfants l'étaient, elle aurait pu faire une hémorragie etc), donc non rien de tout ça ne me semble normal et en adéquation avec le système français. Je peux évidemment me tromper c'est pourquoi je publie sur ce forum.
J'apprécie que vous ayez pris le temps de me répondre, mais s'il vous plaît ne faites pas de suppositions - vous ne connaissez pas la situation et votre jugement n'est pas nécessaire ici.
Merci.

Par **amajuris**, le **05/08/2016** à **19:16**

Vu le peu de renseignements que vous donnez, on ne peut faire que des suppositions.
Vous ne precisez même pas sa nationalité et si elle en situation régulière.
Dans beaucoup de pays, pour être soigné, il faut présenter un moyen de paiement.
Pour le refus de soins, votre amie peut consulter un avocat.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés